

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 19 DECEMBRE 2023

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-trois, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (52) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Philippe ROBIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Joël BARRAUD, Jean Claude METAIS, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Béangère BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, Jean-Pierre BODIN, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOUIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Catherine GONNORD, Claudine GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Emmanuelle HERBRETEAU, Jean-Louis LOGEIS, Rachel MERLET, Patricia MIMAULT, Jean-François MOREAU, Pierre MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU, Patricia YOU

Pouvoirs (13) : Claire PAULIC pouvoir à Pierre-Yves MAROLLEAU, Serge BOUJU pouvoir à Jérôme BARON, Thierry MAROLLEAU pouvoir à Maryse NOURISSON-ENOND, Sébastien GRELLIER pouvoir à Rachel MERLET, Sylvie BAZANTAY pouvoir à Joël BARRAUD, Bruno BODIN pouvoir à Anne-Marie BARBIER, André BOISSONNOT pouvoir à Claude POUSIN, Marie-Line BOTTON pouvoir à Johnny BROSSEAU, Jean-Paul GODET pouvoir à Dany GRELLIER, Aurélie GREGOIRE pouvoir à Denis PRISSET, Nathalie MOREAU pouvoir à Pascale FERCHAUD, Stéphane NIORT pouvoir à Armelle CASSIN, Véronique VILLEMONTÉIX pouvoir à Philippe ROBIN

Absents (23) : Claire PAULIC, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Sylvie BAZANTAY, Jacques BELIARD, Bruno BODIN, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Aurélie GREGOIRE, Etienne HUCAULT, Odile LIOUSRI-DROCHON, Vincent MAROT, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Stéphane NIORT, Rodolphe ROUE, Corinne TAILLEFAIT, Véronique VILLEMONTÉIX

Date de convocation : 13-12-2023

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles PETRAUD

FINANCES

Mutualisation – Refacturations « Téléphonie/Informatique » aux communes : 2ème semestre 2023

Considérant que dans le cadre de la mutualisation, certains frais facturés au service communautaire *Direction des Systèmes d'information*, concernent la Communauté d'Agglomération du Bocage bressuirais et certaines de ses communes membres ;

Considérant qu'une part de ces frais incombent aux communes ci-dessous respectivement référencées.

Il convient de préciser par délibérations concordantes des deux collectivités, les montants de refacturation des frais avancés par la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais pour le compte de chaque commune respectivement référencée ci-dessous pour le 2^{ème} semestre 2023 (période du 01/06/23 au 30/11/23).

Commune	Nature des frais	Montant
Bressuire	Office 365 2ème semestre 2023	27 006,28 € TTC
Cerizay	Office 365 2ème semestre 2023	1 729,62 € TTC
Chanteloup	Office 365 2ème semestre 2023	63,61 € TTC
Chiché	Office 365 2ème semestre 2023	46,97 € TTC
Cirières	Office 365 2ème semestre 2023	47,95 € TTC
Faye L'Abbesse	Office 365 2ème semestre 2023	662,47 € TTC
L'Absie	Office 365 2ème semestre 2023	207,46 € TTC
	Téléphonie 2ème semestre 2023	176,40 € TTC
	Total	383,86 € TTC
La Forêt-sur-Sèvre	Téléphonie 2ème semestre 2023	176,40 € TTC
Mauléon	Office 365 2ème semestre 2023	7 664,02 € TTC
	Téléphonie 2ème semestre 2023	2 332,80 € TTC
	Total	9 996,82 € TTC
Saint-Maurice-Etusson	Office 365 2ème semestre 2023	270,68 € TTC
St-Pierre-Échaubrognes	Office 365 2ème semestre 2023	441,65 € TTC

Les recettes sont imputées sur le budget concerné.

Le conseil communautaire est invité à :

- **procéder à la refacturation à chaque commune concernée des frais listés ci-dessus pour le 2^{ème} semestre 2023 selon les sommes indiquées par la présente délibération ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

21 DEC. 2023

Transmis en préfecture le

21 DEC. 2023

Notifié ou publié le

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

